



## **Audioconférence du 24 mars 2020 avec Mme Pannier-Runacher**

A l'instar des audioconférences avec Messieurs Darmanin et Dussopt, **FO Finances** a sollicité la même démarche de leur homologue du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce mardi 24 mars, c'est Mme Pannier-Runacher, sa Secrétaire d'Etat, qui a répondu favorablement à notre demande.

Après avoir rappelé le contexte national dans lequel se trouve l'économie du pays, Mme Pannier-Runacher a insisté sur le rôle central des directions sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Elle a insisté sur les plans de continuité de service mis en place, dont elle a reconnu la mise à jour précipitée, ce qui a pu entraîner des dysfonctionnements dans les premiers jours.

**FO Finances** est revenue sur plusieurs sujets, dont certains ont déjà fait l'objet de questionnements auprès des Ministres Darmanin et Dussopt.

Mais force est de constater qu'à l'issue de deux heures d'audience, de nombreuses incertitudes et inquiétudes demeurent.

### **Recensement des agents**

Aveu de l'impuissance de Bercy face au Ministère de l'Intérieur, il est impossible à la DGCCRF d'obtenir le recensement des agents dans les DDI et dans les DIRECCTE, qui sont en service présentiel, en télétravail, en ASA ou en arrêt maladie !

### **Plans de continuité de service**

La problématique est particulièrement pesante dans les directions interministérielles, où s'« entrecroisent » les plans de divers ministères et celui des préfetures. Face à cela, les agents sont soumis à des directives contradictoires entre leurs chefs de service locaux et leur direction nationale.

Aucune réponse claire de la Secrétaire d'Etat n'est venue nous rassurer sur ce point.

Tous les inconvénients relevés depuis des années sur ces directions interministérielles se font plus prégnants dans les circonstances actuelles. Les conséquences désastreuses de l'interministérialité sont flagrantes.

Par ailleurs, le plan de continuité de l'activité de la DGCCRF suscite quelques interrogations notamment quant au respect des règles de procédure, aux habilitations et à la limite des pouvoirs d'enquêtes des agents pour les contrôles Covid-19. La Directrice Générale s'est engagée à éclairer rapidement les services sur ces points.

### **Enquêtes de l'INSEE**

Même si nous prenons acte de la fin des enquêtes en présentiel pendant cette période, il est à relever les risques sur la fiabilité des enquêtes téléphoniques en cours et leur comparaison sur les mêmes thématiques, avec celles effectuées dans les mois précédents.

### **Télétravail**

Les conditions de télétravail en DDI sont véritablement désastreuses pour de nombreux agents DGCCRF, contraints de travailler avec leur matériel personnel (ordinateur, téléphone portable), sans accès aux applications métier, souvent avec d'énormes difficultés de connexion et parfois en zone blanche... le tout sous la pression d'une hiérarchie exigeante.

Certains agents sont confinés chez eux depuis le 16 mars, sans même savoir s'ils sont en ASA ou en télétravail !

## **Congés annuels**

Les congés payés posés sur cette période de confinement sont maintenus sans possibilité de les transformer en ASA.

A notre interrogation d'un éventuel report des congés déposés par les agents dans les semaines à venir (vacances de printemps par exemple), qui risquent de coïncider avec la prolongation de la période de confinement, la Secrétaire d'Etat a renvoyé à une décision au niveau interministériel.

Publiée ce matin, la loi d'urgence sanitaire ouvre la possibilité à l'employeur de réduire les congés annuels à hauteur de 6 jours.

Dans le privé, les modalités d'application sont renvoyées au dialogue social dans les entreprises et dans les branches.

Ce matin, lors d'une autre audioconférence, M. Dussopt a renvoyé sa réponse pour les agents publics à une prochaine audioconférence.

Cette annonce rend nulle et non avenue la réponse du directeur du SCL ce matin aux organisations syndicales.

Pour **FO Finances**, les congés tout comme les RTT ne doivent être ni imposés ni remis en question.

**Par contre, il est rappelé que les autorisations d'absence ne génèrent pas de RTT.**

## **Entretien d'évaluation**

Il est recommandé aux directions de les reporter sine die.

## **Equipements de protection**

La priorité doit être la protection des agents. Il est donc essentiel que la dotation en masques, gels soit suffisante et efficiente, tout comme le nettoyage des locaux et des véhicules de service.

Une doctrine interministérielle va être publiée dans la soirée sur le port des masques.

La DGE a lancé les procédures de marchés publics dans le monde entier pour leur importation.

## **Carte professionnelle**

Tout agent en service peut présenter aux forces de l'ordre en lieu et place de l'attestation employeur sa carte professionnelle, à laquelle sera jointe l'attestation individuelle remplie quotidiennement par l'agent.

En outre, nous avons appris en cours de séance que le Premier Ministre confirmait le **report de la mise ne œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**Mme Pannier-Runacher a beaucoup insisté sur le pragmatisme dont devaient faire preuve les services et les agents dans cette période. Elle estime d'ores et déjà qu'un retour au fonctionnement normal des services ne peut avoir lieu avant septembre dans le meilleur des cas.**

**Dans l'immédiat, les agents attendent des réponses pratiques aux difficultés rencontrées au quotidien dans l'exercice de leurs missions et à leurs droits statutaires. L'audioconférence de ce matin n'a de ce point de vue pas été à la hauteur des enjeux.**